

FICHE D'INSCRIPTION

LES RENDEZ-VOUS DU DROIT ET DE L'ART

En partenariat avec l'institut Art & Droit, sous la responsabilité de Gérard SOUSI,
Président de l'Institut Art et Droit, Ancien Vice-président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

COMMENT S'INSCRIRE :

Par courrier

Université Panthéon-Assas Paris II
Centre de Formation Permanente
4 rue Blaise Desgoffe
75006 Paris

Par internet

<http://cfp.u-paris2.fr>

Nombre de places limité

Professionnels :

Coût par séminaire de 2 heures : 120 €

Etudiants :

Coût par séminaire de 2 heures : 50€

Par chèque bancaire à l'ordre : l'agent comptable de l'université Paris II

Séminaires validés dans le cadre de la formation continue obligatoire des avocats

Nom : _____ Prénom : _____

Nom du cabinet ou de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél bureau : _____ Fax : _____

Tél portable : _____ Email : _____ @ _____

Je désire m'inscrire* au(x) séminaire(s) suivant(s), veuillez indiquer vos choix au verso de cette fiche.

Je joins un chèque de _____ € x _____ (nombre de séminaires) soit un total de : _____ €

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER JULIE BOSSUAT
AU 01 53 63 86 22**

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Mercredi 24 Juin 2020 De 17h à 19h</p> | <p>Le droit pénal dans l'art (Attention horaire 17h à 20h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des principales infractions pénales concernées par la matière, telles que le vol, le recel, le faux artistique, la contrefaçon, et illustrations à partir de cas de jurisprudence ; - Etude des dispositifs de lutte contre le trafic illicite de biens culturels et le blanchiment d'argent et ses conséquences pour le marché de l'art ; - Le nouveau rôle de la Cour Pénale Internationale dans la lutte contre la destruction des biens culturels, <p><i>Par Anne-Sophie Nardon, Avocat au Barreau de Paris, Membre de l'Institut Art et Droit</i></p> |
| | <p>Jeudi 25 juin 2020 De 17h à 19h</p> | <p>La certification des œuvres d'art par les spécialistes : comités d'artistes et auteurs de catalogues raisonnés. Contentieux récurrents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser et distinguer les notions de faux artistiques et de contrefaçons - Distinguer les différentes catégories de spécialiste (focus sur la création et le fonctionnement des comités d'artistes) - Déterminer les enjeux propres à ces catégories en termes de responsabilité juridique. <p><i>Par Hélène Dupin, Avocat au Barreau de Paris, Membre de l'Institut Art & Droit</i></p> |
| | <p>Jeudi 9 juillet 2020 De 17h à 19h</p> | <p>Les ventes volontaires de meubles aux enchères publiques</p> <p>il s'agit de présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les acteurs : - leurs obligations - leurs responsabilités au regard du droit positif et des réformes à venir <p><i>Par Laurence Mauger Vielpeau, Professeur des Universités, Avocat au barreau de Caen, Membre de l'Institut Art & Droit</i></p> |